République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 8 – ANNEE 2019 des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 octobre 2019 à 20h00

ORDRE DU JOUR

2019-10-24-AM01	Désignation du secrétaire de séance				
2019-10-24-AM02	Informations administratives				
2019-10-24-AM03	Approbation du procès-verbal n°7 du 26 septembre 2019				
2019-10-24-AM04	Communauté de Communes du Pays Rhénan - Droit de préemption				
2019-10-24-AG05	Rapport d'activités 2018 - S.D.E.A. Alsace Moselle –				
	Commission locale de l'eau du périmètre Gambsheim-Kilstett				
2019-10-24-AG06	Rapport d'activités 2018 – S.D.E.A. Alsace Moselle –				
	Commission locale d'assainissement du Centre Ried				
2019-10-24-AG07	Rapport d'activités 2018 – Régie Intercommunale pour				
	l'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) du Pays				
	Rhénan				
2019-10-24-AG08	Rapport d'activités 2018 – Syndicat Mixte Intercommunal				
	pour le Traitement des Ordures Ménagères de Haguenau-				
	Saverne				
2019-10-24-RH09	Ressources humaines – Protection sociale complémentaire				
	des agents				

Conseillers en fonction :	26	
Conseillers présents :	19	
Votes par procuration :	7	
Absent excusé sans procuration	0	

République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 8 – ANNEE 2019 des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 octobre 2019 à 20h00

Sous la présidence de :

M. Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux:

18 octobre 2019

Affichage:

Membres présents :

 - Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Rose MUSSIG, Marie-Claire LEISER, Martine HOMMEL, Marcel MICHEL, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Béatrice WURTZ, Carolle SENGER, Colette DIETRICH, Florent DIETRICH, Pascal SIEFFERT, Estelle LAMBERT, Nicolas HENG, David GEFFRE.

Membres absents excusés avec procuration:

- Joël HOCQUEL donne procuration à Béatrice WURTZ
- Gérard SCHUSTER donne procuration à Marie-Rose MUSSIG
- Jeannot GABEL donne procuration à Anne EICHWALD
- Christine MAIRE donne procuration à Marie-Claire LEISER
- Pierre SCHNEIDER donne procuration à Marcel MICHEL
- François HERTER donne procuration à Carolle SENGER
- Noémie BLAND donne procuration à Martine HOMMEL.

2019-10-24--AM01 : Désignation du secrétaire de séance

M. David GEFFRE est désigné comme secrétaire de séance.

2019-10-24--AM02:

Informations administratives

Forêt du Steinwald

Visite technique de la forêt, le 04/10/2019 dans le but de faire le point sur le programme de replantation.

Gambsheim Animation

Réunion de Gambsheim Animation le 07/10/2019 concernant le calendrier des manifestations 2020 et l'organisation de Noël dans la forêt qui aura lieu le 22/12/2019.

CCAS et Commission des Aînés

Réunion du CCAS et de la Commission des Ainés le 22/10/2019 pour la préparation de la fête des aînés qui aura lieu le 11/01/2020.

2019-10-24 - AM03: Approbation du procès-verbal n° 7 de la séance du 26 septembre 2019

Le procès-verbal n° 7 est adopté, à l'unanimité.

2019-10-24 - AM04:

Communauté de Communes du Pays Rhénan –

Droit de préemption

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble					5845 B 602
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse	Type	Propriétaire(s)
2019/041	16	646/63, 627/63, 647/63, 649/63a, 657/63, 669/63 et 670/63	72,90	3 rue Jean de La Fontaine	Appartement	Mme Nicole HUBER

2019-10-24—AG05

Rapport d'activités 2018 - S.D.E.A. Alsace Moselle — Commission locale de l'eau du périmètre Gambsheim-Kilstett

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable approuvé par la Commission locale de l'eau du périmètre Gambsheim/Kilstett du S.D.E.A. Alsace Moselle, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

 PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable approuvé par la Commission Locale de l'eau du périmètre Gambsheim/Kilstett du S.D.E.A. Alsace Moselle.

2019-10-24 – AG06 : Rapport d'activités 2018 – S.D.E.A. Alsace Moselle – Commission locale d'assainissement du Centre Ried

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, approuvé par la Commission locale d'assainissement du Centre Ried du S.D.E.A. Alsace Moselle, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

 - PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, approuvé par la Commission locale d'assainissement du Centre Ried du S.D.E.A. Alsace Moselle.

2019-10-24 – AG07 : Rapport d'activités 2018 – Régie Intercommunale pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) du Pays Rhénan

Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'enlèvement des déchets de la RIEOM du Pays Rhénan est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- <u>PREND ACTE</u> du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'enlèvement des déchets de la RIEOM du Pays Rhénan.

2019-10-24 – AG08 : Rapport d'activités 2018 – Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de Haguenau-Saverne (SMITOM)

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2018 sur la qualité du service public de traitement et de valorisation des déchets du Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de Haguenau-Saverne, dont fait partie la Commune, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

 PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur la qualité du service public de traitement et de valorisation des déchets du Syndicat Mixte Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de Haguenau-Saverne. 2019-10-24 - RH09:

Ressources humaines – Protection sociale complémentaire des agents

Le contrat actuel Collecteam arrive à échéance le 31 décembre 2019.

De ce fait, par délibération du 25 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la passation d'une nouvelle convention de participation pour les risques prévoyance du personnel communal.

Les résultats de l'appel d'offres communiqués étant concluants et après saisine du Comité Technique Paritaire du Bas-Rhin, il est proposé d'adhérer à la convention de participation mutualisée.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code des Assurances
- VU le Code de la sécurité sociale
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents
- Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 2 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM
- VU l'avis du Comité Technique en date du 01/10/2019

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- <u>DECIDE D'ADHERER</u> à la convention de participation mutualisée Collecteam d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- <u>DECIDE D'ACCORDER</u> sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE, contrat Collecteam.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation de l'employeur, par agent, sera de 18 € mensuel maximum, et ne pourra pas être supérieur à la cotisation de l'agent.

- <u>CHOISIT</u> de retenir l'assiette de cotisation renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire

- PREND ACTE

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.
 - Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.
- o que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- <u>AUTORISE</u> le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

DIVERS

- Soirée "J'aime ma forêt" à l'EcRhin le 25/10/2019.
- Commission de Communication le 29/10/2019, préparation de l'Info G et des cartes de vœux.
- Cérémonie du 11 novembre :10h30 office religieux 11h00 cérémonie
- Annonce collecte nationale de la banque alimentaire les 29 et 30 novembre 2019. Appel à bénévoles.
- Demande de mise en place d'enrobé sur la partie Nord du quai direction Strasbourg dans le cadre des travaux en cours. Une demande sera effectuée à la SNCF.
- Il a été signalé des infiltrations d'eau dans certains locaux de l'Eglise.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 28 novembre prochain et le 19 décembre si besoin.

La séance est levée à 21h00.

Le-Maire

Le-Maire

Hubert HOAFMANN